

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La Maison de l'Hûbitat & de l'Energie

Vichy Val d'Allier

Le Service Habitat de Vichy Val d'Allier vous accueille, sans rendez-vous :

- les lundis après-midi de 14h à 17h,
- les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - et les vendredis matin de 9h à 12h

à l'ATRIUM René-Bardet 37, av de Gramont - 03200 VICHY Tél. : 04 63 01 10 65















PROPRIETAIRE BAILLEUR

Conventionnement sans travaux

LES AVANTAGES FISCAUX DU DISPOSITIF





Vous êtes propriétaire bailleur ? Pour vous, à la Maison de l'Habitat et de l'Energie : une étude personnalisée et gratuite, ainsi que des conseils techniques et financiers vous seront apportés selon vos besoins.

CREUZIER-

SAINT-

Qu'est-ce que le CONVENTIONNEMENT **SANS TRAVAUX?**

Il s'agit d'un contrat signé par le propriétaire avec l'ANAH, donnant lieu à un avantage financier et fiscal sans qu'il soit question d'entreprendre des travaux dans le logement

LES AVANTAGES FINANCIERS pour le propriétaire bailleur :

- Un abattement fiscal sur les revenus fonciers bruts de 60 % en cas de conventionnement à loyer social.
- Le versement d'une prime forfaitaire de 1 500 € par logement s'il est situé sur la commune de Vichy, de Bellerive-sur-Allier, d'Abrest, de Saint Germain des Fossés, de Saint-Yorre ou de Creuzier-Le-Vieux.
- Une assistance gratuite, assurée par le service Habitat de VVA, pour le montage du dossier à déposer à l'ANAH.
- Le versement de l'APL directement au propriétaire.

CREUZIER-LE-VIEUX COGNAT-LYONNE HALITERIVE

LES CONDITIONS A REMPLIR:

- Le propriétaire s'engage à louer un logement non meublé pour une durée minimale de 6 ans :
- à des locataires remplissant les conditions de ressources définies dans le tableau ci-contre.
- à titre de résidence principale.
- à des niveaux de loyers encadrés par l'ANAH.
- Le logement doit être situé sur l'une des 23 communes de VVA.
- Le logement doit être décent (il ne doit pas laisser apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé de ses occupants. Il doit être conforme à l'usage d'habitation).
 - Ce dispositif de conventionnement concerne aussi bien les logements vacants que les logements occupés par un locataire

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources	
	pour les conventions à loyer social	pour les conventions à loyer très social
1	20 111 €	11 060€
2*	26 856 €	16 115€
3*	32 297 €	19 378€
4*	38 990 €	21 562€
5*	45 867 €	25 228 €
6*	51 692 €	28 431 €
Personne supplémentaire	+ 5 766 €	+3171€

* d'autres critères peuvent être pris en compt<mark>e dans la composition d</mark>u ménage, renseignez-vous au près de la Maison de l'Habitat et de l'Energie

